



CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

CODE DE TRANSPARENCE – MARCHES EMERGENTS

JUIN 2023

CODE DE TRANSPARENCE

FONDS COUVERTS:

Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents,
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, Carmignac China New
Economy, Carmignac Portfolio China New Economy

Déclaration d'engagement

L'investissement durable et responsable est un élément essentiel du positionnement stratégique et du comportement de **Carmignac**. Nous sommes impliqués dans l'Investissement Socialement Responsable (ISR) depuis 2012 et sommes très favorables au Code de Transparence.

Respect du code de transparence

Xavier Hovasse, Haiyan Li Labbé et Joseph Mouawad, gérants des fonds concernés par ce Code de Transparence, sont attachés à la transparence et nous pensons être aussi transparents que possible compte tenu des environnements réglementaires et concurrentiels qui existent dans les pays dans lesquels nous opérons. Carmignac respecte l'intégralité des recommandations du Code de Transparence Européen.

31/05/2023

Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, Carmignac China New Economy, Carmignac Portfolio New Economy					
Nom du ou des fonds :					
Stratégie SIR préférée ou dominante	Classe d'actifs	Politiques d'exclusion et Normes	Fonds de capital au 31/05/2023	Autres labels	Liens vers les documents pertinents
<p>□ Section d'investissement sur les acteurs vertueux</p> <p>▣ Engagement et vote</p> <p>▣ Intégration des facteurs ESG</p> <p>▣ Exclusions</p> <p>□ Investissement d'impact</p> <p>▣ Recherche fondée sur les normes</p> <p>✓ Entraînant des exclusions</p> <p>✓ Conduisant à une analyse ou un engagement sur la gestion des risques</p> <p>□ Thématiques de la durabilité</p>	<p>Gestion passive</p> <p>□ Investissement passif - indice de référence de base : spécifier le suivi de l'indice.</p> <p>□ Investissement passif - Indice de comparaison ESG/ISR : spécifier le suivi de l'indice</p> <p>Gestion active</p> <p>□ Actions dans un pays de la zone euro</p> <p>□ Actions dans un pays de l'UE</p> <p>▣ Actions internationales</p> <p>□ Obligations et autres titres de créance libellés en euros</p> <p>▣ Obligations internationales et autres titres de créance</p> <p>▣ Actifs monétaires</p> <p>▣ Actifs monétaires à court terme</p> <p>□ Fonds structurés</p>	<p>▣ Armes controversées</p> <p>□ Alcool</p> <p>▣ Tabac</p> <p>▣ Armes</p> <p>▣ Énergie nucléaire</p> <p>▣ Droits de l'homme</p> <p>▣ Droit du travail</p> <p>□ Jeux d'argent</p> <p>▣ Pornographie</p> <p>□ Tests sur les animaux</p> <p>□ Minerais de conflit</p> <p>□ Biodiversité</p> <p>□ Déforestation</p> <p>▣ Fort impact carbone (y compris le charbon)</p> <p>□ Génie génétique</p> <p>▣ Autre (à préciser)</p> <p>Énergies conventionnelles et non conventionnelles</p> <p>Transformation de la viande</p> <p>▣ Pacte mondial</p> <p>▣ Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales</p> <p>▣ Conventions de l'OIT</p> <p>□ Autre (à préciser)</p>	<p>Carmignac Emergents : €826 M</p> <p>Carmignac Portfolio Emergents : €304 M</p> <p>Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine : €403 M</p> <p>Carmignac China New Economy : €66 M</p> <p>Carmignac China New Economy : €79 M</p>	<p>▣ Label ISR français (Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, Carmignac China New Economy, Carmignac Portfolio China New Economy)</p> <p>□ Label français TEEC</p> <p>□ Label français du CIES</p> <p>□ Label Luxflag</p> <p>□ Label FNG</p> <p>□ Ecolabel autrichien</p> <p>□ Autre (veuillez préciser)</p> <p>▣ Label belge Towards Sustainability (Carmignac Emergents et Carmignac Portfolio Emergents)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • DICI, Prospectus • Rapports hebdomadaires, trimestriels et annuels • Fiche d'information mensuelle (y compris les critères ESG) <p>Disponibles pour :</p> <p>Carmignac Emergents https://www.carmignac.lu/en_GB/funds/carmignac-emergents/a-eur-acc/documents-and-reports</p> <p>Carmignac Portfolio Emergents https://www.carmignac.lu/en_GB/funds/carmignac-portfolio-emergents/a-eur-acc/documents-and-reports</p> <p>Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine https://www.carmignac.lu/en_GB/funds/carmignac-portfolio-emerging-patrimoine/a-eur-acc/documents-and-reports</p> <p>Carmignac China New Economy https://www.carmignac.fr/en_GB/funds/carmignac-china-new-economy/f-eur-acc/fund-overview-and-characteristics</p> <p>Carmignac Portfolio China New Economy https://www.carmignac.co.uk/en_GB/funds/carmignac-portfolio-china-new-economy/f-eur-acc/fund-overview-and-characteristics</p>

TABLE DES MATIERES

1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION	5
1.1. NOM DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE	5
1.2. QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DÉMARCHÉ D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION?	5
1.3. COMMENT LA SOCIÉTÉ DE GESTION A-T-ELLE FORMALISÉ SA DÉMARCHÉ D'INVESTISSEUR RESPONSABLE?	6
1.4. COMMENT EST APPRÉHENDÉE LA QUESTION DES RISQUES/OPPORTUNITÉS ESG DONT CEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION? ...7	
Approche ESG généralisée.....	7
Fonds ayant une approche socialement responsable	9
1.5. DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'IR LA SOCIÉTÉ DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE?	13
1.6. QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION?	14
2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE(S) FONDS ISR PRÉSENTÉ(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE.	14
2.1. QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHÉ(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU SEIN DU/DES FONDS?	14
2.2. QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISÉS POUR L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DU/DES FONDS?	15
2.3. QUELS CRITÈRES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ?.....	15
2.4. QUELS PRINCIPES ET CRITÈRES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS?	17
2.5. QUELLE EST LA MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS (CONSTRUCTION, ÉCHELLE D'ÉVALUATION...)?	17
Critères et sources de l'ESG	24
2.6. QUELLE FRÉQUENCE EST RÉVISÉE L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS? COMMENT SONT GÉRÉES LES CONTROVERSES?	25
3. PROCESSUS DE GESTION	27
3.1. COMMENT LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE?	27
3.2. COMMENT LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE?	30
3.3. COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES ÉMETTEURS PRÉSENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC – ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF)?	31
3.4. LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ESG ET/OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGÉ DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS?	32
3.5. UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES?	32
3.6. LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRÊT/EMPRUNT DE TITRES?	33
3.7. LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS?	33
3.8. LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC?	33
4. CONTRÔLES ESG.....	34
4.1. QUELLES SONT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX RÈGLES ESG FIXÉES POUR LA GESTION DU/DES FONDS TELS QUE DÉFINIS DANS LA SECTION 4?	34
5. MESURES D'IMPACT ET RAPPORTS ESG	35
5.1. COMMENT LA QUALITÉ ESG DU OU DES FONDS EST-ELLE ÉVALUÉE?	35
5.2. QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT-ILS UTILISÉS PAR LE(S) FONDS?	36
5.3. QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS?	39
5.4. VEUILLEZ ÉNUMÉRER TOUS LES MÉDIAS ET DOCUMENTS PUBLICS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS DE L'APPROCHE ISR DU FONDS ET INCLURE LES LIENS. CETTE LISTE DOIT INCLURE UN LIEN VERS LA LISTE DÉTAILLÉE, DATANT DE 6 MOIS AU MAXIMUM, DES PARTICIPATIONS DU OU DES FONDS.....	39

1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1.1. NOM DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE

Pour le Fonds Communs de Placement, Carmignac Emergents et Carmignac China New Economy, la société de gestion est la suivante :

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - F-75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion agréée par l'AMF

Société anonyme au capital de 15.000.000 € - RCS Paris B 349 501 676

Pour les compartiments de la SICAV luxembourgeoise Carmignac Portfolio, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine et Carmignac Portfolio China New Economy, la société de gestion est :

CARMIGNAC GESTION Luxembourg

City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF

Société anonyme au capital de € 23.000.000 - RC Luxembourg B 67 549

Carmignac Gestion Luxembourg a délégué la gestion des fonds susmentionnés à Carmignac Gestion.

1.2. QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION?

Carmignac, fort de son indépendance et de sa transparence depuis 1989, a maintenu depuis longtemps une pratique d'investissement durable, conscient de ses devoirs envers ses investisseurs et de sa position de leader dans l'industrie européenne de la gestion de fonds. Parmi ses valeurs éthiques en matière de respect de la société et de l'environnement, Carmignac a exclu depuis plusieurs dizaines d'années les producteurs de tabac et les mineurs de charbon de l'univers d'investissement de la majeure partie de sa gamme de fonds.

En tant que gestionnaire de risques, Carmignac cherche à atténuer autant que possible les facteurs de risque identifiés. Cela inclut bien sûr les risques liés à la mauvaise gouvernance et à la sous-

représentation des actionnaires, les questions sociales telles que la santé et la sécurité, et les défis environnementaux, notamment en ce qui concerne les réserves de combustibles fossiles.

Depuis 2012, Carmignac, en tant que signataire de l'UNPRI (Principes d'investissement responsable des Nations unies) et entreprise d'investissement française (en vertu de la directive du gouvernement français dite Loi Grenelle II, art 224-238, 2010), a élevé le niveau de sa transparence concernant l'application des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement. Chaque principe de l'UNPRI a été mis en œuvre dans l'ensemble de sa gamme de fonds.

1.3. COMMENT LA SOCIÉTÉ DE GESTION A-T-ELLE FORMALISÉ SA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE?

Carmignac formalise son processus d'investissement durable à travers plusieurs politiques :

- Politique d'intégration à 100% des critères ESG
- Politique d'exclusion
- Politiques de vote actif et d'engagement
- Politiques en matière de climat et d'impact carbone

Celles-ci se trouvent sur le site : https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117

Ces politiques sont appliquées à l'ensemble de la gamme de fonds.

Nos ressources en matière d'investissement durable

Carmignac dispose d'une équipe dédiée à l'ISR dirigée par Llyod McAllister. Il rend compte à Maxime Carmignac, Directrice Générale du bureau britannique de Carmignac, membre du conseil d'administration de Carmignac, qui dirige la stratégie d'investissement durable au niveau de l'entreprise, ainsi que l'innovation et les solutions ESG pour les fonds.

Le rôle du responsable de l'investissement durable est de superviser la mise en œuvre du processus et des pratiques d'investissement durable, la communication avec les investisseurs, le processus de labellisation des fonds, les affiliations, le leadership en matière de réflexion sur l'industrie et l'innovation des produits.

L'équipe d'investissement durable est responsable du cadre ESG, de la recherche spécifique à ces fonds, de la recherche thématique et ciblée ESG, de l'engagement actif des entreprises bénéficiaires, des pratiques de vote et du leadership éclairé du secteur. L'équipe d'investissement durable est également soutenue par une équipe de spécialistes de produits ESG expérimentée et dédiée, employée au sein de notre équipe de produits. L'organigramme de notre équipe est présenté ci-dessous :



Maxime Carmignac,
Directeur général de Carmignac UK,
Membre du Conseil d'Administration de Carmignac

**Responsable de l'équipe investissement durable –
Lloyd McAllister**

- Supervision des activités et de l'équipe
- Réglementation et stratégie ESG
- Pratique de durabilité au niveau du groupe
- Communication Investissement durable
- Innovation produit
- Affiliations externes

**Analyste ESG –
William Benoit**

- Spécialisation sur les actions
- Recherche sur les thèmes environnementaux START
- Engagements
- Exclusions
- Rapports de recherche

**Analyste ESG– Marion
Plouhinec**

- Spécialisation sur les obligations
- Politique de vote
- Décisions de vote
- Analyses ESG approfondies
- Rapports de recherche

**Analyste Données
ESG – Cormac
McKenna**

- Gestion des données ESG
- Climat, taxonomie et rapport TCFD
- Analyses ESG

**Equipe de specialistes des produits ESG– Candice Boclé,
Raphaëlle Cimon (Jr), Margaux Vilon (Stagiaire)**

- Communication sur l'investissement durable
- Contribution à l'ensemble des documents marketing légaux et rapports ESG
- Labellisation des fonds
- Réductions d'univers
- Formation aux questions ESG des clients et de l'équipe commerciale
- Appel d'offres sur le contenu ESG

1.4. COMMENT EST APPREHENDÉE LA QUESTION DES RISQUES/OPPORTUNITÉS ESG DONT CEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION?

Approche ESG généralisée

Au 31/05/2023, plus de 92% de nos actifs sous gestion promouvaient des caractéristiques environnementales ou sociales, ou avaient un objectif d'investissement durable.

En juillet 2020, Carmignac a lancé un système interne de recherche ESG à l'échelle de la société, appelé START*, qui nous permet d'intégrer systématiquement la recherche ESG dans le processus d'investissement.

Ce système regroupe des informations ESG essentielles : données sur les émissions de carbone, données ESG brutes des entreprises, notations externes, statistiques d'impact et sources de données sur les controverses. Les recherches internes menées par les gestionnaires de portefeuille et les analystes ajoutent une vision humaine et une approche prospective au système automatisé de notation ESG START. Les scores ESG sont calculés selon un algorithme exclusif d'indicateurs ESG bruts rapportés par les entreprises, qui sont triés et confiés à notre groupe de pairs prédéfini (par capitalisation, région et 90 groupes de sous-secteurs). START se trouve dans notre portail Verity . Ces évaluations quantitatives sont complétées par une justification écrite de l'investissement composée par l'équipe d'investissement ou

^{1 1} Référence à l'article 173 de la loi TECV et aux recommandations de la TCFD (section risques et opportunités)

*Le système de recherche ESG propriétaire START (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) combine et agrège les indicateurs ESG des principaux fournisseurs de données du marché. Etant donné le manque de standardisation et de reporting de certains indicateurs ESG par les entreprises cotées, tous les indicateurs pertinents ne peuvent être pris en compte. START centralise les informations, permettant ainsi à Carmignac d'avoir sa propre analyse et d'exprimer ses propres vues sur chaque entreprise, indépendamment des données externes agrégées si elles sont incomplètes.

les analystes ESG dans le système START, ainsi que par tout commentaire granulaire des risques ESG en cours. Notre système de recherche ESG s'appuie sur un cadre défini par des recherches universitaires antérieures et sur les travaux de divers organismes du secteurs, tels que le *Sustainable Accounting Standards Board* (SASB), la *Global Reporting Initiative* (GRI), afin de réaliser une analyse ESG exhaustive. Nous pensons que cette étude réduit l'impact financier négatif potentiel sur la valorisation des entreprises, et nous espérons que ces efforts trouveront leur récompense lorsque les entreprises amélioreront leur prise en compte des risques liés aux critères ESG.

Les émissions de carbone sont suivies et mesurées annuellement pour chaque fonds d'actions, ainsi que de manière continue sur l'outil de gestion de portefeuille CMGR, qui permet une analyse de scénario au niveau du portefeuille lors de l'ajout et de la réduction de positions. Depuis octobre 2020, les émissions de carbone liées à nos fonds sont également mesurées via l'outil START et font l'objet d'un rapport mensuel pour nos fonds orientés vers l'ISR et les critères ESG. Les rapports sur les impacts carbone individuels sont disponibles dans les rapports annuels de chaque fonds ainsi que sur notre site internet dédié à l'ISR. Grâce à notre politique d'exclusion liée à l'énergie (voir le détail plus bas), nous limitons l'exposition aux actifs échoués potentiels et aux risques de transition dus au changement climatique.

Ces exclusions sont mises à jour trimestriellement et sont intégrées dans notre système de gestion de portefeuille. De cette manière, nous excluons les secteurs, les activités ou les pays qui, selon nous, présentent des risques ESG importants. Un filtrage négatif est appliqué, et concerne :

- Les fabricants d'armes controversées dont les produits ne respectent pas les traités ou les interdictions légales.
- Les Producteurs de tabac : distributeurs et fournisseurs dont les revenus provenant de ces produits dépassent 5%.
- Les mineurs de charbon thermique dont les gains dépassent 10% ou dont le volume extrait excède 20 millions de tonnes.
- Les producteurs d'électricité qui produisent plus de CO₂/kWh que les seuils définis en accord avec l'Accord de Paris et qui figurent dans notre politique d'exclusion.
- Les producteurs et distributeurs de contenu pour adultes et de pornographie dont plus de 2% des revenus proviennent de ce type de produits.
- Les entreprises qui entrent en violation des normes internationales mondiales, notamment le principe de l'OCDE relatif aux entreprises, les principes de l'OIT et les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Traitement des controverses – Une controverse ne déclenche pas nécessairement une vente de la position donnée. Les accidents environnementaux ne sont jamais faciles à prévoir, mais on peut en tirer des leçons et les entreprises peuvent s'améliorer. C'est pourquoi nous pensons qu'une approche ESG fondée uniquement sur le fait de favoriser les entreprises les mieux classées selon les critères ESG, les secteurs verts, etc. envoie un bon signal aux entreprises, mais que ce n'est pas nécessairement la seule solution. En tant qu'investisseurs et actionnaires, nous nous devons de ne pas systématiquement laisser les mauvais élèves de côté. Nous pouvons influencer les entreprises et interagir avec elles, en commençant simplement par participer à tous les votes des actionnaires, vers un objectif de durabilité

et en gardant à l'esprit qu'il faut regarder au-delà de la performance à court terme ou du versement de dividendes.

Carmignac s'est engagé dans une politique active de vote et d'engagement qui a été intégrée dans les directives internes de l'équipe de gestion des investissements. Des engagements peuvent avoir lieu avec la direction des entreprises dans lesquelles nous investissons et comprennent souvent un engagement sur les questions environnementales et la transparence sur l'impact carbone :

Carmignac s'est engagé dans un programme d'engagement trimestriel ciblant des actions spécifiques dans le cadre de 5 types d'engagement différents :

1. Engagement lié aux risques ESG
2. L'engagement thématique
3. Engagement d'impact
4. Engagement en matière de comportement controversé
5. Engagement en matière de vote par procuration

Ces engagements sont enregistrés en interne. Les engagements importants sont documentés dans le rapport annuel des fonds. En outre, un rapport d'engagement sommaire est publié sur notre site internet, indiquant le type, la région et le secteur de l'engagement.

https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117

Fonds ayant une approche socialement responsable

Carmignac propose également une gamme de fonds qui adoptent une approche socialement responsable, mentionnée dans les prospectus des fonds. Un filtrage négatif, par le biais de la politique d'exclusion selon les critères de normes, d'éthique et de l'impact climatique, et un filtrage social et environnemental positif, une politique de vote actif et des politiques bas carbone ont été adoptés au sein des stratégies. Il existe également une gamme accrue de fonds thématiques ESG.

Les informations sur les fonds peuvent être trouvées dans les liens suivants ou sur notre page internet dédiée à l'investissement responsable (ISR) https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/les-fonds-4728

Fonds article 8 conformément au SFDR 2019/2088 au 31/05/2023

- **Carmignac Portfolio Family Governed (Fonds thématique ESG - Marchés mondiaux - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine (Marchés émergents - Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-emerging-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

- **Carmignac Portfolio Patrimoine Europe (Marchés émergents - Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac China New Economy**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-china-new-economy/f-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Investissement - (Marchés mondiaux - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-em-debt/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Investissement (Marchés mondiaux - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-investissement/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Investissement Latitude (Marchés mondiaux - Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-investissement-latitude/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Portefeuille Carmignac China New Economy**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-china-new-economy/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Patrimoine (Marchés mondiaux - Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Patrimoine (Marchés mondiaux - Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Sécurité (Marchés européens – Obligations à taux fixe)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-securite/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Sécurité (Marchés européens - Obligations à taux fixe)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-securite/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

- **Carmignac Portfolio Flexible Bond (Marchés mondiaux - Obligations à taux fixe)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-flexible-bond/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Global Bond (Marchés mondiaux - Obligations à taux fixe)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-global-bond/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Long- Short European Equities (Marchés Européens - Gestion Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-long-short-european-equities/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Long- Short European Equities (Marchés Européens - Gestion Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-long-short-european-equities/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Investissement - (Marchés mondiaux - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-em-debt/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Investissement (Marchés mondiaux - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-investissement/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Investissement Latitude (Marchés mondiaux - Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-investissement-latitude/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio EM Debt**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-em-debt/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Court Terme**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-court-terme/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Crédit 2027**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-credit-2027/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Merger Arbitrage**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-merger-arbitrage/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

- **Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-merger-arbitrage-plus/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

Article 9 Fonds conformément au SFDR 2019/2088 au 31/05/2023

- **Carmignac Portfolio Grande Europe (Marchés Européens - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Emergents (Marchés émergents - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-emergents/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Emergents (Marchés émergents - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-emergents/f-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Grandchildren**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Climate Transition (Fonds thématique ESG - Marchés mondiaux - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-climate-transition/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

Fonds de marchés émergents: Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, Carmignac China New Economy, et Carmignac Portfolio China New Economy entrent dans le champ d'application du présent Code de Transparence.

Dans les régions et secteurs à hauts risques ESG, comme les marchés émergents, nous considérons qu'une approche ESG est encore plus indispensable pour atténuer les risques à court et à long terme. Par conséquent, pour nos fonds de marchés émergents Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, Carmignac China New Economy et Carmignac Portfolio China New Economy, l'ensemble du processus d'investissement met l'accent sur la durabilité – non seulement en termes d'ESG mais aussi sur le plan financier – en examinant les pays, les perspectives de croissance des secteurs, les niveaux d'endettement des entreprises, la balance des paiements des pays, etc.

L'analyse ESG suit les mêmes principes que pour les fonds traditionnels. L'analyse ESG permet à l'équipe d'investissement d'atténuer les risques ESG et de s'engager auprès des entreprises si des risques sont

identifiés. Pour les fonds ISR, un engagement supplémentaire est pris pour respecter les exigences minimales de la construction du portefeuille en matière de notation ESG, ainsi qu'un éventail plus large de filtres négatifs et d'exclusions. Chaque entreprise est analysée du point de vue des risques ESG, les commentaires sur les pratiques sont faits au début des investissements et sont mis à jour en général annuellement ou lorsque des controverses surviennent. Un dialogue direct avec l'entreprise permet de répondre à toute question concernant les risques liés aux critères ESG.

En plus du suivi de l'impact carbone décrit pour les fonds classiques, ces fonds socialement responsables ont pour objectif d'offrir un portefeuille à faible émission de carbone, suivi par notre système ESG START et notre portail alimenté en données liées aux émissions carbone. Les fonds Carmignac Emergents et Carmignac Portfolio Emergents cherchent à atteindre un facteur d'émission (en t eqCO₂/ M\$ de chiffre d'affaires converti en euros, Scopes 1 et 2 du GHG Protocol) 50% inférieur au facteur d'émission de référence. Carmignac China New Economy et Carmignac Portfolio China Economy visent à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine à l'horizon 2060 et s'engagent à réduire l'intensité carbone de 5% par an (taux de base 530,2 tCo₂e/€mm de chiffre d'affaires au 31.12.2022).

1.5. DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'ID LA SOCIETE DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ECCR – Conseil œcuménique pour la responsabilité des sociétés <input checked="" type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> HLEG – Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable à la Commission Européenne. <input type="checkbox"/> ICCR – Centre interreligieux sur la responsabilité des entreprises <input checked="" type="checkbox"/> National Asset Manager Association (Groupe d'IR) <input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principes pour l'investissement responsable <input type="checkbox"/> SIFs – Forum d'investissement social <input checked="" type="checkbox"/> Autres (précisez) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> CDP – Carbon Disclosure Project (précisez : carbone, forêt, eau, etc.) <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Green Bond Principles <input checked="" type="checkbox"/> IIGCC – Groupe d'Investisseurs institutionnels sur le changement climatique <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Accords de Paris <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Climate Action 100 + <input checked="" type="checkbox"/> TCFD <input checked="" type="checkbox"/> ShareAction Decarbonisation Initiative 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fondation pour l'accès à la médecine <input type="checkbox"/> Fondation pour l'accès à la nutrition <input type="checkbox"/> Accord sur la sécurité des incendies et des bâtiments au Bangladesh <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) Initiative pour l'autonomisation des femmes de l'ONU <input checked="" type="checkbox"/> Engagement pour un financement sans tabac 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ICGN - Réseau international de gouvernance d'entreprise <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Action de partage <input checked="" type="checkbox"/> Initiative sur la divulgation des informations sur la main-d'œuvre (WDI)

<ul style="list-style-type: none"> ▪ AFG, Groupe de travail français sur l'ISR ▪ IA, groupe de travail britannique sur l'ISR ▪ ALFI, Groupe de travail Luxembourgeois sur l'ISR 			
--	--	--	--

1.6. QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION?

En tant que groupe, les actifs sous gestion mettant en œuvre des critères ESG : **32.1 milliards d'euros***
 Les actifs sous gestion offrant une approche socialement responsable : **30.2 milliards d'euros***

*Source : Carmignac, 31 décembre 2022

2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE(S) FONDS ISR PRÉSENTÉ(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE.

2.1. QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHE(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU SEIN DU/DES FONDS?

Chez Carmignac, nous pensons que l'intégration de l'ESG n'est pas seulement une « étiquette verte » ou une posture. En effet, nous pensons que le premier devoir fiduciaire d'un gestionnaire d'actifs envers ses investisseurs est d'atténuer le plus de risques possible. Cela inclut bien sûr les risques liés à une mauvaise gouvernance, à la sous-représentation des actionnaires, aux questions sociales telles que la santé et la sécurité, et aux défis environnementaux. La mise en œuvre des critères ESG peut être, et a souvent été, un moteur de performance à long terme, car elle va de pair avec la durabilité.

Les gestionnaires d'actifs, comme nous à Carmignac, gérant l'épargne des investisseurs et souvent leur future retraite, doivent penser à long terme et non à court terme. Ainsi, les entreprises qui décident de privilégier le succès à court terme au prix de risques ESG plus élevés (ou tout autre risque plus élevé) peuvent rencontrer des difficultés à réaliser des investissements rentables sur le long terme.

L'engagement auprès des entreprises est également au cœur de la philosophie du Fonds afin de maximiser notre influence et de partager les meilleures pratiques.

En 2022, nous nous sommes engagés auprès de 4 entreprises au niveau de Carmignac Emergents et Carmignac Portfolio Emergents, et de 5 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, avec 81 entreprises au niveau de Carmignac, au sein d'un univers investissable d'environ 1300 entreprises cotées en tant que grandes et moyennes capitalisations dans 24 pays des marchés émergents (indice MSCI EM).

2.2. QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISES POUR L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DU/DES FONDS?

Les gestionnaires et analystes de portefeuille sont responsables de l'analyse ESG. En outre, les analystes ESG jouent un rôle actif dans l'évaluation ESG, ainsi que dans les engagements nécessaires suite à l'identification des risques ESG, aux controverses ou aux engagements collectifs liés à l'affiliation. Au cours de la diligence raisonnable effectuée directement auprès des entreprises dans le cadre de la justification de l'investissement, les risques et les opportunités ESG sont identifiés et discutés. Les sources de données ESG externes sont agrégées comme indiqué sur notre plateforme START à partir des fournisseurs de données suivants : Trucost, Refinitiv, MSCI et ISS.

Les analystes des obligations d'entreprises ainsi que les gestionnaires de portefeuille d'actions et les analystes ESG respectent également les exigences de l'évaluation ESG pour chaque émetteur. Les risques et opportunités ESG pertinents sont évalués et documentés dans le raisonnement d'investissement et sur notre système ESG START, pendant les tournées de présentation des émetteurs, si cela s'avère pertinent après la saison des rapports.

La recherche MSCI peut être utilisée en complément de la recherche interne si nécessaire. La sélection des obligations d'entreprise respecte les exclusions de l'ensemble de la société dans les fonds traditionnels et les exclusions plus larges dans les fonds socialement responsables, le cas échéant. Lorsqu'une controverse survient au cours de l'investissement, les analystes traditionnels, les gestionnaires de portefeuille et les analystes ESG s'engagent directement avec la direction de l'émetteur pour déterminer, soit une résolution de la controverse, soit une sortie de l'investissement.

Au moins 90% des entreprises de notre fonds font l'objet d'une analyse ESG.

2.3. QUELS CRITERES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ?

Les critères ESG peuvent varier en fonction de la région géographique et du secteur. Le système START intègre 31 indicateurs ESG qui composent le score des entreprises triées en percentiles au sein des mêmes groupes de pairs. Toutefois, voici les éléments les plus courants que les gestionnaires et analystes de portefeuille évaluent dans le raisonnement d'investissement :

- **Environnement** : Le périmètre de Carmignac comprend l'impact des entreprises sur l'environnement et leur capacité à offrir des services et des produits qui répondent aux défis environnementaux et notamment au changement climatique. Les questions environnementales que l'équipe d'investissement prend en compte et rend transparentes pourraient inclure le

traitement par les entreprises des émissions de carbone, de la pollution, des déchets et de la consommation d'eau.

- **Social** : Carmignac se concentre sur le suivi de l'impact des entreprises avec toutes leurs parties prenantes (fournisseurs, employés, consommateurs) tout au long de la chaîne de valeur et sur les attentes croissantes du public en matière de responsabilité sociale. Les questions sociales prises en compte par le cabinet peuvent inclure tous les types d'abus en matière d'emploi, les mesures de rotation du personnel, la diversité, la santé et la sécurité au travail, la répartition des revenus et la sécurité des produits.
- **La gouvernance** : Carmignac se concentre sur le surplus de valeur créée par les entreprises qui encouragent l'éthique de la gouvernance. Les questions de gouvernance prises en compte par la société peuvent inclure toute tendance à l'utilisation de pots-de-vin et de corruption, l'implication et l'impact du gouvernement sur la gestion, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants et les pratiques anticoncurrentielles.

En plus des plus de 30 indicateurs ESG des données de l'entreprise qui peuvent être suivis sur le système ESG propriétaire START de Carmignac, les Fonds relevant de ce Code de transparence suivent l'évolution de 5 indicateurs spécifiques E, S, G et Droits de l'Homme, un ensemble de données quantifiables établis comme mesures de performance.

Ils cherchent à comparer et à maîtriser l'évolution de ces indicateurs par rapport à l'indice de référence et entre les entreprises. Ils servent également à stimuler la recherche et l'engagement des entreprises.

Environnemental	Social	Gouvernance
Emissions de carbone - directes et principales émissions indirectes (First tier) (tonnes de CO2e)	Satisfaction des employés (%)	Indépendance du comité d'audit (%)
Intensité carbone - directe et indirecte de premier niveau (tonnes de CO2e/million USD)	Rotation du personnel	Indépendance du comité de rémunération
Torchage du gaz naturel	Dirigeantes féminines	Implication du comité des nominations
Consommation totale d'énergie/revenus	Nombre moyen d'heures de formation des employés	Rémunération des dirigeants liée à l'objectif à long terme
Ratio d'utilisation d'énergies renouvelables	Taux de temps perdu pour cause d'accident	Membres indépendants du conseil d'administration
Consommation d'énergie totale	Accidents mortels des employés	Durée moyenne des mandats au sein du conseil d'administration
Déchets totaux/revenus	Ecart de rémunération par rapport au directeur général	Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (%)
Déchets recyclés/Déchets totaux	Ecart de rémunération entre les sexes (%)	Rémunération la plus élevée
Déversements accidentels	Satisfaction des clients (%)	Taille du conseil d'administration
Utilisation d'eau/revenus		Incitations au développement durable Rémunération
Eau recyclée		
Prélèvement d'eau douce total		

2.4. QUELS PRINCIPES ET CRITERES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS²?

Carmignac a fait de la sensibilisation au climat une composante officielle de son processus d'investissement, en s'associant aux efforts entrepris dans le cadre des initiatives de la Cop21 et en adhérant à la règle de transition énergétique n° 173 du Code Monétaire et Financier (L533-22-1 du Code Monétaire et Financier), remplacée par la nouvelle loi Article 29. Nous rendons compte des émissions de carbone sur une base mensuelle dans nos fiches d'information mensuelles.

Grâce à une politique d'investissement diversifiée qui n'est pas limitée par ses indices de référence, nos fonds sous-pondèrent les secteurs à fortes émissions de carbone, notamment l'industrie du charbon et les services publics. En outre, l'investissement dans les technologies durables est une priorité essentielle pour nos fonds.

Carmignac Emergents et Carmignac Portfolio Emergents se sont engagés à atteindre un facteur d'émission inférieur d'au moins 50% minimum par rapport au facteur d'émission de référence, mesuré en tCO₂/MUSD (Scope 1 et 2, protocole GHG). Carmignac China New Economy et Carmignac Portfolio China New Economy visent à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine à l'horizon 2060 et s'engagent à réduire l'intensité carbone de 5% par an (référence : 530,2 t eqCO₂ / CA au 31/12/2021). A partir de 2025, le seuil annuel de réduction du facteur d'intensité des fonds sera révisé tous les 5 ans. L'intensité carbone est mesurée en tonnes de CO₂/M Eur de revenus agrégés au niveau du portefeuille (champs d'application 1 et 2 du protocole GHG).

Les Facteurs d'émissions d'un portefeuille sont l'addition du facteur d'émission de chaque entreprise du portefeuille, pondérée en fonction de leur importance dans le portefeuille (ou ajustées, pour les entreprises pour lesquelles les émissions de carbone ne sont pas disponibles).

Méthodologie de S&P Trucost : Trucost utilise les émissions carbone divulguées par les entreprises lorsqu'elles sont disponibles. Dans le cas où elles ne sont pas disponibles, ils utilisent leur modèle propriétaire EEIO. Ce modèle se fonde sur la répartition des revenus de l'entreprise par secteur industriel pour estimer ses émissions de carbone. Bien que S&P Trucost mentionne les émissions du scope 3 lorsqu'elles sont disponibles, ces émissions sont généralement considérées comme mal définies et calculées de manière non fiable par les entreprises. Par conséquent, nous avons choisi de ne pas les inclure dans nos calculs d'émissions de nos portefeuilles.

2.5. QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG DES EMETTEURS (CONSTRUCTION, ECHELLE D'EVALUATION...)?

Le développement durable et la réduction des émissions de carbone sont au cœur de la philosophie d'investissement de ces stratégies pour les marchés émergents. Cette approche ISR peut être résumée en trois étapes clés :

² Référence à l'article 173 de la loi française TECV ; voir les paragraphes 3 et 4 de l'article D.533-16-1 du chapitre III du code juridique français) : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000031793697>

- 1) Politique de filtrage et d'exclusion négative pour les exclusions liées à l'énergie et à l'éthique (réduction de 20 % de l'univers sur la base 1/des listes d'exclusions ; 2/de la notation ESG globale et 3/des scores des piliers environnementaux et sociaux) complétée par,
- 2) Une intégration ESG et une approche de filtrage positif. Cette intégration ESG se compose :
 - D'un filtrage positif appliqué pour filtrer l'univers d'investissement afin d'identifier les entreprises qui fournissent des activités durables ayant des effets positifs sur la société et l'environnement dans les thèmes suivants : financement de l'avenir, soins de santé, éducation, consommation, énergie propre, technologies durables ou innovantes.
 - D'une approche à faible empreinte carbone : Nous privilégions les entreprises qui ont une faible empreinte carbone ou celles qui font preuve d'un engagement fort pour réduire leur impact environnemental négatif.
 - D'une construction de portefeuille et une sélection de titres « best in universe », qui s'appuie sur une combinaison de critères financiers et extra-financiers (avec un système de notation ESG) favorisant les entreprises à faibles émissions de carbone et adoptant une approche « best efforts » (efforts réalisés pour améliorer leurs normes ESG et prendre en compte les effets négatifs de leurs activités). Au moins 90% des entreprises de nos fonds effectuent une analyse ESG.
 - Une politique active de vote et d'engagement : nous nous engageons auprès des entreprises avant d'investir ainsi que pendant toute la période d'investissement (y compris les controverses) et participons aux assemblées annuelles des actionnaires pour voter en faveur des principes de durabilité. Nous visons une participation au vote de 100%.

Filtrage négatif

L'univers des fonds est affiné par l'application d'un filtrage négatif au sein du système de gestion de portefeuille du front office, qui empêche les investissements dans les entreprises impliquées dans les secteurs et activités suivants :

1) Liste d'exclusion de la firme Carmignac :

- Les fabricants d'armes controversés qui fabriquent des produits non conformes aux traités ou aux interdictions légales*.
- Les producteurs de tabac. Les distributeurs et fournisseurs en gros dont les revenus provenant de ces produits dépassent 5 %.
- Les producteurs de charbon thermique dont l'extraction est supérieure à 20 millions de tonnes, ou dont les revenus liés au charbon dépassent 10% du revenu total.
- Les producteurs d'électricité qui produisent plus de CO₂/kWh que le seuil défini ou qui ne publient pas leurs émissions de CO₂ tout en possédant des centrales à charbon.
- Producteurs et distributeurs de divertissements pour adultes et de pornographie dont plus de 2 % des revenus sont issus de ce type de produits.
- Les entreprises en violation des normes internationales mondiales, notamment le principe de l'OCDE relatif aux entreprises, les principes de l'OIT et les principes du CGNU.

*Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre politique d'exclusion disponible sur notre page web consacrée à l'investissement durable

2) Liste d'exclusion de Carmignac Emergents, Portfolio Emergents, et Portfolio Emerging Patrimoine :

Exclusions énergétiques³

- Entreprises productrices de charbon thermique dont plus de 10% des ventes proviennent directement de l'extraction du charbon.
- Énergie non-conventionnelle⁴: entreprises dont plus de 1% de leur production totale est issue de sources d'énergie non conventionnelles.
- Les entreprises productrices d'énergie à partir de pétrole conventionnel sont limitées à 3% des actifs du portefeuille⁵.
- Les entreprises de production d'électricité ne doivent pas dépasser un facteur d'émission de 354 gCO₂/kWh ou, si les données ne sont pas disponibles

Exclusions éthiques

- Armes conventionnelles, y compris les entreprises de composants (seuils de 10 % du chiffre d'affaires)⁶.
- Soutien nucléaire (toute entreprise impliquée dans les matériaux de missiles nucléaires, les composants nucléaires exclusifs, les services de soutien nucléaire et les plates-formes de livraison et pièces nucléaires exclusives sont exclus).
- Les producteurs d'alcool (seuil de 10% du chiffre d'affaires)
- Sociétés de jeux d'argent (seuil de 2% du chiffre d'affaires)
- Toutes les entreprises liées à l'élevage industriel (entreprises de transformation de la viande dont les revenus proviennent partiellement ou totalement de la transformation du bétail, du porc, de l'agneau ou de la volaille) ou les entreprises figurant sur la liste d'exclusion de PETA (People for Ethical Treatment of Animals)

*Uniquement pour les portefeuilles d'actions et la partie actions de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

3) Liste d'exclusion de Carmignac China New Economy and Portfolio China New Economy

Exclusions éthiques

- Sociétés de jeux d'argent (seuil de 2 % des revenus),
- Extracteurs de pétrole et de gaz

³ Nos restrictions sur l'Énergie et l'Éthique reflètent les normes de qualité du label ISR Belge Towards Responsibility

⁴ Sources d'extraction d'énergie non conventionnelles : Sables bitumineux, schiste bitumineux, gaz de schiste et forage dans l'Arctique

⁵ Sources d'extraction d'énergie conventionnelles : pétrole et gaz

⁶ Les entreprises qui ne se conforment pas : 1. au Traité d'Ottawa (1997) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel ; 2. À la Convention sur les munitions à fragmentation (2008) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de munitions à fragmentation ; 3. à la loi belge Mahoux, l'interdiction des armes à l'uranium ; 4. A la Convention sur les armes chimiques (1997) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes chimiques ; 5. au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968), qui limite la diffusion des armes nucléaires au groupe des puissances nucléaires (Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine) ; 6) à la convention sur les armes biologiques (1975), qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes biologiques.

Les listes d'exclusion sont mises à jour tous les trimestres

Source : Carmignac, décembre 2021

- Armes conventionnelles (la somme des armes conventionnelles et des armes à feu civiles doit être inférieure à 5 % des revenus)

Intégration ESG pour les investissements en actions

Pour Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents et Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, l'univers d'investissement est d'abord construit par une sélection de pays présentant des fondamentaux macro-économiques sains, une croissance domestique élevée et des soldes courants et balances des paiements solides.

Dans l'univers des marchés émergents, une fois qu'un pays a été sélectionné pour ses engagements positifs, les secteurs sont choisis en fonction de leur faible pénétration, ce qui garantit que les investissements seront viables à long terme, en raison de la croissance. Cela favorise naturellement les secteurs durables, tels que l'amélioration du niveau de vie, l'innovation, les technologies propres, les investissements d'avenir, etc. Au niveau des entreprises, les critères financiers d'un faible endettement net et d'une génération durable de cash-flow libre, tendent à tenir mécaniquement le portefeuille à l'écart des industries très polluantes ou controversées. Outre l'exclusion des entreprises du secteur du tabac, du charbon, des énergies non conventionnelles et de l'énergie fondée sur le pétrole, toutes les entreprises d'armement, les entreprises de divertissement pour adultes et les entreprises de transformation de la viande sont également exclues de l'univers d'investissement en actions.

L'analyse ESG suit les mêmes principes que pour les fonds traditionnels. L'analyse ESG permet à l'équipe d'investissement d'atténuer les risques liés à l'ESG et de s'engager auprès des entreprises, si des risques sont identifiés. Chaque entreprise fait l'objet d'une analyse des risques ESG, ce qui est permis par la plateforme START. Cette plateforme regroupe des indicateurs ESG bruts qui sont ensuite triés en percentiles au sein de groupes de pairs communs. Le score propriétaire est suivi parallèlement aux notations ESG de MSCI. Les évaluations écrites sont notées dans notre système de front office Verity, qui contient également le système START. Il est mis à jour généralement chaque année ou lorsque des controverses ou des événements liés à l'ESG se produisent. Un dialogue direct avec l'entreprise permet de répondre à toute question concernant les risques liés à l'ESG.

Les opportunités ESG sont également identifiées. Les entreprises qui améliorent leurs pratiques de gouvernance, que ce soit sous la pression des actionnaires ou en raison des règles de plus en plus strictes des bourses des marchés émergents, constituent de bonnes opportunités d'investissement.

Si les notations ESG traditionnelles ne reflètent pas toujours l'amélioration des pratiques des entreprises, nous profitons de l'occasion pour investir dans des entreprises qui font leurs meilleurs efforts pour atténuer ces risques. D'autres améliorations des pratiques environnementales ou sociales peuvent également conduire à des investissements dans des entreprises qui ont été considérées comme controversées par le passé.

Notre processus d'investissement ISR (Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, section Actions de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine)

L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement en entreprenant les activités décrites ci-dessous, par lesquelles l'univers d'investissement du Compartiment est activement

réduit d'au moins 20%. L'univers d'investissement est évalué en fonction des risques et opportunités ESG enregistrés dans « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*), la plateforme ESG propriétaire de Carmignac.

Par ailleurs, Carmignac Emergents et Carmignac Portfolio Emergents sont passés de l'article 8 à l'article 9 (SFDR)⁷ en janvier 2022. Dans le cadre de son engagement en faveur de l'Investissement Responsable, la Stratégie cherche à investir plus de 80% des actifs dans des sociétés qui tirent plus de 50% de leurs revenus d'activités ou CAPEX qui s'alignent positivement sur l'un des 9 des Objectifs de Développement Durable (ODD) sur les 17 définis par les Nations Unies : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables. Il vise également à afficher une intensité de carbone inférieure de 50 % à la référence.

Pour de plus amples informations sur les ODD, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/fr/goals>. Pour plus d'informations sur l'investissement durable, veuillez consulter la page Internet de Carmignac à ce sujet.

De plus, Carmignac Portfolio Emerging patrimoine a introduit un seuil minimum d'investissements durables en 2022. Le fonds cherche à investir au moins 10% de ses actifs dans des entreprises qui dérivent leur revenus ou CAPEX d'activités qui sont alignées avec au moins un des neuf ODDs.

Quant à Carmignac China New Economy et Carmignac Portfolio China New Economy, les fonds sont gérés de manière discrétionnaire avec une stratégie d'investissement mise en œuvre principalement au travers du portefeuille de titres investis en actions chinoises. La stratégie d'investissement est réalisée sans restriction d'allocation par place de marché, capitalisation boursière, type et taille des titres.

Le processus d'investissement privilégie les entreprises à faible intensité de capital offrant une génération de trésorerie attrayante et durable, capable d'autofinancer sa croissance. La durabilité de la génération de trésorerie est évaluée sur la base de critères financiers et non financiers. Nous sommes fermement convaincus que les entreprises ayant une mauvaise gouvernance, une sous-représentation des actionnaires, un manque de considération pour les questions sociales telles que la santé et la sécurité, et les défis environnementaux ne gèrent pas leurs activités de manière viable et ne seront pas en mesure de rester compétitives et rentables à long terme.

Au niveau de l'entreprise, les critères financiers d'une faible dette nette et d'une génération durable de cash-flow libre, tendent à pondérer mécaniquement le portefeuille en l'éloignant des industries hautement polluantes ou controversées.

L'analyse ESG suit les mêmes principes que pour les fonds traditionnels. L'analyse ESG permet à l'équipe d'investissement d'atténuer les risques liés à l'ESG et de s'engager auprès des entreprises si des risques sont identifiés.

⁷ Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32019R2088>

Chaque entreprise est analysée pour les risques ESG, par le biais du START qui agrège les indicateurs ESG bruts qui sont ensuite triés en percentiles au sein de groupes de pairs communs. Le score propriétaire est suivi parallèlement aux notations ESG de MSCI.

Les évaluations écrites sont notées dans notre système de front office Verity qui est intégré à START et mis à jour annuellement ou selon les besoins, par exemple lorsque des controverses ou des événements liés à ESG se produisent.

Les opportunités ESG sont également identifiées. Les entreprises qui améliorent leurs pratiques de gouvernance, que ce soit sous la pression des actionnaires ou en raison des règles de plus en plus strictes des bourses des marchés émergents, constituent de bonnes opportunités d'investissement. Si les notations ESG traditionnelles ne reflètent pas toujours l'amélioration des pratiques des entreprises, nous profitons de l'occasion pour investir dans des entreprises qui font leurs meilleurs efforts pour atténuer ces risques. D'autres améliorations des pratiques environnementales ou sociales peuvent également conduire à des investissements dans des entreprises qui ont été controversées par le passé.

Intégration ESG de la partie obligations d'entreprises de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Le gestionnaire du fonds peut investir, en fonction des opportunités existantes, à la fois dans des obligations à note basse et à haut rendement, à condition que la notation moyenne minimale soit de BBB-/Baa3. L'univers des émetteurs émergents (environ 650 émetteurs uniques) est filtré en fonction de la liquidité, de la notation de crédit et du spread, ce qui réduit l'univers à environ 320 émetteurs. Ensuite, le nombre d'émetteurs est filtré sur la base de critères ESG : en excluant les émetteurs impliqués dans des controverses E, S ou G et en appliquant la liste d'exclusion à l'échelle de l'entreprise telle que détaillée dans l'approche traditionnelle 1.4). Une liste d'exclusion élargie aux fonds spécifiques est également appliquée au niveau des obligations d'entreprises : tabac, charbon (10% des revenus), divertissement pour adultes, entreprises de transformation de la viande comme indiqué ci-dessus. L'univers d'investissement contient environ 250 émetteurs.

L'allocation sectorielle des obligations d'entreprises dépend du scénario macro-économique de base de Carmignac ainsi que de la sélection des secteurs. Une fois les choix d'allocation effectués, le gérant de portefeuille sélectionnera les émetteurs les plus pertinents. Le processus de sélection des émetteurs vise à bénéficier de la réduction des spreads tout en minimisant le risque de défaut. Au cours de cette phase, le gérant de portefeuille utilise l'expertise interne de Carmignac, tant sur les actions que sur les instruments de taux, afin de construire une vision dynamique des marchés du crédit.

L'équipe de crédit intègre les facteurs ESG dans l'analyse des émetteurs, ce qui est facilité par l'utilisation du système START qui regroupe les indicateurs ESG bruts. Les risques et les opportunités ESG sont évalués et documentés dans la justification de l'investissement si cela s'avère pertinent après la saison des rapports.

Les analystes ESG ou les gestionnaires de portefeuilles d'actions peuvent être sollicités pour une analyse ESG détaillée et la recherche MSCI ESG peut être utilisée en complément de la recherche propriétaire si nécessaire et si la société est couverte par MSCI. Pour la dette d'entreprise, les notations MSCI ainsi que les scores START propriétaires sont attribués et suivis. Notre analyse propriétaire complète l'intégration ESG. La sélection des obligations d'entreprise respecte les exclusions générales de l'entreprise et celles spécifiques aux fonds, comme indiqué ci-dessus (à l'exception du secteur de l'énergie et des restrictions relatives aux armes conventionnelles). En cas de controverses liées à l'ESG, l'équipe de crédit, le gestionnaire du portefeuille d'actions ou les analystes ESG s'engagent auprès des entreprises pour trouver une solution.

Intégration ESG de la partie obligations souveraines de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

L'équipe sélectionne des pays présentant des fondamentaux macroéconomiques sains, une croissance intérieure élevée et des soldes de compte courant et de balance des paiements solides. Afin d'avoir une vision globale de l'environnement macroéconomique, l'équipe des marchés émergents travaille en étroite collaboration avec l'équipe Cross-Asset et les experts pays et utilise des outils propriétaires pour analyser et surveiller les cycles économiques et les risques spécifiques à chaque zone géographique. La sélection des pays se fait dans le respect des restrictions/liste d'exclusion des pays et sur la base d'un filtrage économique et de gouvernance positif.

Un système exclusif de notation ESG des pays émergents souverains (« modèle d'impact ESG »), établi il y a quelque temps, a récemment été étendu pour intégrer les pays émergents et développés émetteurs de dette souveraine. Le nombre d'indicateurs ESG est passé de 10 à 18 grâce à l'utilisation d'observateurs mondialement reconnus, tels que l'observatoire fiscal du FMI, le projet de justice mondiale *Rule of law*, Reporters sans frontières et l'indice mondial sur la liberté de la presse.

Notre modèle d'impact se concentre sur l'investissement d'impact dans les marchés émergents. Il couvre quelque 70 pays en développement pour tous les instruments souverains et quasi-souverains (pour les entreprises publiques à 100%).

Le modèle, maintenu par notre équipe d'investissement dans les titres à revenu fixe, peut intégrer des ajustements qualitatifs si l'analyste estime que les données ne reflètent pas avec précision la dernière évolution ou la situation d'un pays. Ceci est particulièrement important sur les marchés émergents où la qualité et l'actualité des données peuvent poser problème. Pour savoir si un ajustement qualitatif est nécessaire, il existe un suivi permanent résultant d'événements ou de controverses récents.

L'objectif du modèle étant de guider les investissements d'impact, **l'accent est mis sur la trajectoire que suit le pays**. Par conséquent, le modèle prend en considération les aspects dynamiques. De plus, pour s'assurer que la trajectoire positive de tous les pays puisse se refléter dans les valeurs absolues de leur score, tant qu'ils progressent en matière d'ESG, ils sont classés sur la base de seuils pour chaque critère plutôt que par l'approche de classement relatif utilisée dans le modèle global.

Méthodologie :

- Les pays sont classés **entre 1 (mauvais) et 5 (bon)**
- Pour la plupart des critères, nous utilisons des données statiques et dynamiques, sachant que certains critères n'utilisent que l'une de ces 2 catégories (exemple : l'Espérance de vie est uniquement évaluée de manière dynamique)
- Quel que soit le pilier ESG, la moyenne des notes de chaque critère est ensuite calculée pour obtenir la notation au niveau du pilier E, S ou G
- Cette notation est ensuite éventuellement ajustée positivement ou négativement en conséquence de l'analyse qualitative des évènements récents
- La notation ESG globale est composée de la moyenne équipondérée des trois composantes E, S et G
- La notation du fonds est ensuite calculée comme le cumul de la moyenne pondérée de la notation pays et de l'exposition des positions
- Ces notations sont mises à jour chaque semestre

Critères et sources de l'ESG

Synoptique de nos critères E, S et G, incluant les sources et les pondérations :

# Critères	Sources	Poids du "modèle global".	Poids "Mode d'impact EM".
Environnement			
1 Émissions de CO ₂ par habitant	Notre monde en données - Université d'Oxford	20%	33%
2 Part des énergies renouvelables dans la capacité totale installée	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20%	33% (avec un malus pour une utilisation élevée ou croissante du charbon)
3 Part du charbon dans la capacité totale installée	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20%	-
4 PM2.5 ambiantes (particules fines)	Institut de métrologie sanitaire et d'évaluation	20%	33%
5 Ratification des Accords de Paris	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	Malus de 0,2 si non ratifié	-
6 Traitement des déchets solides dans le respect de l'environnement	Rapport de la Banque mondiale "What a waste 2.0". Données provenant des statistiques des Nations unies, de l'OCDE et de rapports régionaux et nationaux.	20%/3	-
7 Années de santé perdues en raison de l'insalubrité des installations sanitaires	Institut de métrologie sanitaire et d'évaluation	20%/3	-
8 Années de santé perdues à cause de l'eau insalubre	Institut de métrologie sanitaire et d'évaluation	20%/3	-
Social			
9 Espérance de vie à la naissance des deux sexes	Banque mondiale	20%	25%
10 GINI - coefficient de revenu	Banque mondiale	20%	25%
11 Éducation (PISA et taux d'alphabétisation)	PISA (lecture, mathématiques, sciences) - OCDE Taux d'abandon de détritrus - Banque mondiale	20%	25%
12 PIB par habitant PPA	FMI	20%	-
13 HDI	Nations unies - Programme de développement	20%	25%
Gouvernance			
14 Facilité de faire des affaires	Banque mondiale	20%	25%
15 Position fiscale (déficit en % du PIB)	FMI	20%	25%
16 Dette en tant qu'années de revenus	Dette brute par rapport au PIB et recettes par rapport au PIB - FMI	20%	25%
17 Position du compte courant	Compte courant par rapport au PIB - FMI	20%	25%
18 Liberté économique	La Fondation du patrimoine	20%	-

2.6. QUELLE FREQUENCE EST REVISEE L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS? COMMENT SONT GÉRÉES LES CONTROVERSES?

L'équipe d'investissement attribue une notation par le biais du système propriétaire START au début de l'investissement et sont mises à jour sur une base annuelle ou lorsque cela s'avère nécessaire car de nouvelles données ou informations doivent être complétées. Les notations ESG de MSCI constituent notre référence publique et les lignes directrices du portefeuille. Les notations de MSCI sont mises à jour annuellement ou au fur et à mesure des mises à jour de ces notations. Les notations ESG globales, qu'elles soient exclusives ou MSCI, sont contrôlées en temps réel par l'interface de portefeuille du front office de GPM ainsi que dans le système START.

Controverses

Les controverses sont gérées par un cadre d'engagement formel. À partir de janvier 2021, en adoptant une nouvelle politique d'engagement complète, Carmignac s'est engagée à mettre en place un programme d'engagement trimestriel ciblant des actions spécifiques dans le cadre de 5 types d'engagement différents, dont la gestion des controverses :

1. Engagements en lien avec les risques ESG
2. Engagements thématiques
3. Engagements avec impact
4. Engagements à l'égard des comportements controversés
5. Engagements concernant les décisions de vote par procuration

1. Engagements en lien avec les risques ESG

- a. Le cadre exclusif de notation et de recherche START combine des données ESG brutes agrégées provenant des entreprises, ce qui permet à l'analyste d'identifier systématiquement les mauvais scores et risques liés à E, S ou G. Un bon point de départ pour l'engagement serait si le score E, S ou G est inférieur à la moyenne, c'est-à-dire si la note D ou E est atteinte.
- b. Un dialogue sera engagé avec l'entreprise sur les questions qui ont contribué au(x) faible(s) score(s) et l'objectif de l'engagement sera de comprendre le risque ESG spécifique et de s'engager à améliorer de manière significative le profil ESG de l'entreprise.

2. Engagements thématiques

- a. Il s'agit d'une approche proactive centrée sur les thèmes de durabilité importants qui ont le plus grand potentiel de création de valeur pour les actionnaires, en tenant compte des opinions et des préoccupations de nos clients. Nous répartissons une sélection de thèmes dans les trois piliers de l'ESG, en fonction de ce qui est le plus important dans le secteur d'activité de l'entreprise. La matérialité ou la pertinence de la question E, S ou G est déterminée par les membres de notre équipe d'investissement en fonction de leurs connaissances spécialisées du secteur et de l'entreprise. L'engagement thématique peut se dérouler sur une période allant jusqu'à trois ans.

3. Engagements avec impact

- a. Nous cherchons à comprendre et à travailler avec les entreprises sur la progression de leur modèle afin d'identifier leurs objectifs, et la manière dont elles entendent créer de l'additionnalité et enfin mesurer leur résultat pour créer une valeur sociétale et environnementale globale.
- b. Lorsque cela est pertinent, nous alignons nos thèmes d'engagement d'impact sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. L'engagement d'impact peut s'étendre sur une période de cinq ans.

4. Engagements à l'égard des comportements controversés

- a. L'engagement renforcé qui se concentre sur les entreprises qui enfreignent gravement et structurellement les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'engagement relatif aux comportements controversés vise à éliminer la violation par l'entreprise du Pacte mondial des Nations unies et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle violation ne se reproduise.
- b. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise est considérée comme exclue. Les cas d'engagement renforcé sont sélectionnés chaque trimestre. L'objectif de l'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements. Par exemple, les engagements pour les portefeuilles de crédit sont susceptibles de se concentrer sur les risques ESG à la baisse, tandis que les engagements pour les portefeuilles d'actions sont plus susceptibles de se concentrer sur les risques et les opportunités ESG, ainsi que sur les droits des actionnaires minoritaires. Nous prévoyons un maximum de trois ans d'engagement avec une entreprise dans le cadre de ce programme.

5. Engagements concernant les décisions de vote par procuration

- a. Il s'agit de conférences téléphoniques ou de réunions en personne organisées avant et/ou après une AGA. Le but de cet engagement est d'informer et de discuter des décisions de vote par procuration avec l'entreprise.
Bien que de nombreuses décisions de vote soient prises sur la base de recherches internes et externes sans qu'il soit nécessaire de dialoguer avec la direction, dans certaines circonstances, il est important d'interagir avec le conseil d'administration afin d'obtenir une compréhension plus détaillée de la raison d'être des points soumis au vote. Ces conversations peuvent aider à faire la lumière sur les candidats au conseil d'administration, les politiques de rémunération, l'efficacité du conseil et la réaction de l'entreprise à des résolutions ESG spécifiques. Les cas d'engagement de vote par procuration sont généralement identifiés en fonction de l'exposition financière, de la gravité de la préoccupation et de la complexité de l'élément soumis au vote.

Intensification

Pour chaque entreprise identifiée pour un engagement, nous définissons un seuil d'objectifs ambitieux mais réalistes qui devraient être atteints à la fin de la période d'engagement. Si le résultat attendu a été atteint, nous clôturons le dossier d'engagement avec succès. Nous enregistrons le résultat de notre mission selon trois niveaux de progrès : Positif, Neutre et Négatif.

Nous augmentons notre engagement au fil du temps en fonction de la nature des défis auxquels chaque entreprise est confrontée et de l'attitude du conseil d'administration vis-à-vis de notre concertation.

En général, notre engagement devient plus actif lorsque nous pensons que l'engagement conduira à une augmentation ou à une prévention/limitation de la diminution de la valeur d'une entreprise sur le long terme.

Reporting

La transparence vis-à-vis de nos clients et de la société est une priorité essentielle de Carmignac. Nous partageons publiquement nos résultats et nos progrès en matière d'engagement, y compris nos votes et leur justification.

Les résultats de nos engagements thématiques sont mis à jour chaque année sur notre site web et dans nos rapports annuels, et sont également reflétés dans les rapports de l'UNPRI. Enfin, des études de cas particulières seront communiquées tout au long de l'année sur une base ad hoc. Cela permet à nos clients de comprendre les activités que Carmignac a entreprises en leur nom dans le cadre de notre devoir fiduciaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac sur la page Internet consacrée à l'Investissement Durable.

3. PROCESSUS DE GESTION

3.1. COMMENT LES RESULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE?

Pour les fonds socialement responsables, les scores ESG sont une indication du risque et de l'opportunité. La recherche ESG a un impact direct sur la construction du portefeuille. L'univers d'investissement est également filtré sur la base de critères financiers tels que le rendement des flux de trésorerie disponibles, le retour sur investissement et les ratios de levier. Ensuite, un filtrage négatif est appliqué, excluant les secteurs controversés, tels que les armes controversées, les restrictions fondées sur des normes mondiales, les listes de sanctions de l'ONU ou de l'UE à l'encontre de sociétés ou de pays, le tabac, les producteurs de charbon et les entreprises de transformation de la viande.

Les entreprises identifiées comme offrant des activités durables peuvent être trouvées dans un univers spécifique (« best-in-universe ») de manière tout à fait non référencée et il n'y a pas d'allocation actuelle

d'entreprises qui contribuent au bien social ou environnemental. De même, des investissements peuvent être réalisés dans des entreprises qui améliorent leurs pratiques ESG et traitent leurs controverses antérieures liées à l'ESG, et pour lesquelles nous pensons que les valorisations des entreprises seront bénéfiques (« best-efforts »). Les entreprises qui présentent des caractéristiques financières, mais qui peuvent présenter des risques ESG potentiels, seront évaluées à la baisse en fonction de ces risques.

Le suivi des notations ESG de MSCI⁸ et notre utilisation active du système propriétaire ESG START permettent la meilleure couverture et analyse possible des risques ESG dans notre univers d'investissement des marchés émergents, tant pour les actions que pour les obligations. Cela permet de s'assurer qu'un niveau satisfaisant de notations ESG est contrôlé régulièrement et est maintenu dans le fonds, comme cela est rapporté sur une base mensuelle (publication de fiches ESG mensuelles récapitulatives et rapport durable trimestriel).

Un filtrage positif est également effectué à la recherche de secteurs qui améliorent la gouvernance, les conditions sociétales et environnementales. Le financement de l'avenir, les technologies durables, les technologies innovantes et l'amélioration du niveau de vie, ainsi que les avancées technologiques sont quelques-uns des thèmes clés identifiés comme des opportunités socialement responsables dans nos portefeuilles durables.

A partir du 1^{er} janvier 2022, dans le cadre des pratiques de filtrage positif, Carmignac Emergents et Carmignac Emergents cherchent à investir dans des sociétés apportant une contribution jugée positive à 9 des Objectifs de Développement Durable (ODD) sur les 17 définis par les Nations Unies. Une cartographie est construite en triant les données brutes du chiffre d'affaires des entreprises. Un investissement est considéré comme aligné si plus de 50% des revenus de biens et services de l'entreprise sont générés par des activités commerciales qui contribuent à l'un des 9 ODD considérés comme pertinents pour les objectifs durables du Compartiment :

(1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables.

En outre, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine a introduit un minimum d'investissements durables. La stratégie vise à investir un minimum de 10 % de l'actif net dans des entreprises dont plus de 50 % des revenus proviennent d'activités qui s'alignent positivement sur l'un des 9 (sur 17) ODD de l'ONU suivants.

⁸ MSCI ESG Ratings est une méthodologie exclusive de MCSI. Pour obtenir la note finale (de AAA, la meilleure, à CCC, la plus mauvaise), les moyennes pondérées des 37 scores des questions clés couvrant 10 thèmes différents (4 pour l'environnement / 4 pour le social / 2 pour la gouvernance) sont agrégées et les scores des sociétés sont normalisés par rapport à leur secteur d'activité. Ces évaluations de la performance des entreprises ne sont pas absolues mais sont explicitement destinées à être relatives aux normes et à la performance des pairs de l'industrie d'une entreprise. Carmignac est conscient qu'en contrôlant 37 Key Issue Score, la méthodologie ne peut pas suivre tous les aspects durables du développement des entreprises, mais Carmignac s'assure que c'est le plus approprié. De plus, en définissant une note par rapport aux pairs du secteur, la note ne peut être considérée comme l'évaluation objective / inhérente de l'approche de la société en matière de durabilité. ²La limite définie est rebasée en % du portefeuille qui a une notation MSCI ESG. Pour les émetteurs pour lesquels MSCI ESG n'émet pas de notation, la notation MSCI ESG du groupe auquel appartient l'émetteur est utilisée.

Pour de plus amples informations sur les ODD, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/fr/goals>. Pour plus d'informations sur l'investissement durable, veuillez consulter la page Internet de Carmignac à ce sujet.

Voir ci-dessous les processus de réduction de l'univers des fonds Actions Marchés Emergents (Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents et Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine) (section actions du portefeuille, sur la base de leur univers initial (indice MSCI EM) :

ACTIONS MARCHE EMERGENT REDUCTION UNIVERS

Exclusion de 66.9% de l'univers d'investissement basé sur des critères d'éligibilité ESG et ODD

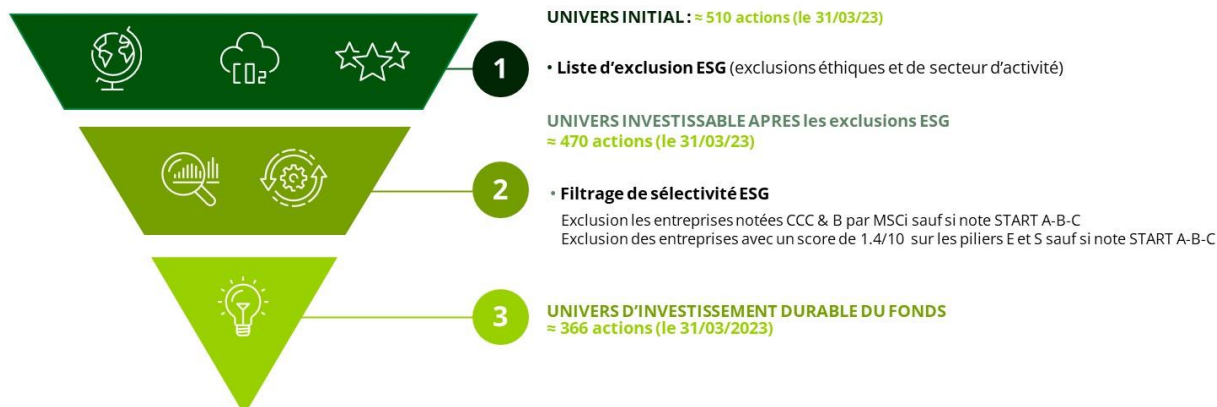


* FCF: Free cash flow

Voir ci-dessous les processus de réduction de l'univers du fonds Global Fixed Income (Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine (section obligataire du portefeuille), sur la base de son univers initial (Fixed Income Composite Universe : ICE BofA Global Corporate Index, ICE BofA Global Non-Financial High Yield Index, ICE BofA Emerging Markets Corporate Plus Index) :

MARCHE EMERGENT OBLIGATIONS RÉDUCTION D'UNIVERS - CEMP

Exclusion de 28.2% de l'univers d'investissement basé sur des critères d'éligibilité ESG et ODD



Voir ci-dessous les processus de réduction de l'univers des fonds Actions Chine (Carmignac China New Economy et Carmignac Portfolio China New Economy) à partir de leur univers initial (Actions de la Grande Chine : Sociétés chinoises cotées sur les bourses de Shanghai, Shenzhen, HK, Londres, Singapour ou aux Etats-Unis :

ACTIONS CHINE REDUCTION D'UNIVERS

Exclusion de 21.3% de l'univers d'investissement basé sur des critères d'éligibilité ESG et ODD



3.2. Comment les critères spécifiques au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille?

Carmignac Emergents et Carmignac Portfolio Emergents recherchent un très faible niveau d'implication dans les combustibles fossiles et visent une intensité carbone de 50% inférieure à leur indicateur de référence, mesuré en tCO₂/ M USD (Scope 1 et 2, GHG Protocol). Les fonds ne répliquent aucun membre ou secteur de l'indice des émissions de carbone faibles, étant donné la nature non comparative des fonds.

Dans le portefeuille, les entreprises du secteur de l'énergie et des matériaux ne passent généralement pas notre première évaluation des critères financiers, qui porte sur la capacité des entreprises à autofinancer leur croissance future. Deuxièmement, l'équipe de gestion du portefeuille applique également une sélection supplémentaire afin de minimiser l'exposition aux combustibles fossiles. Les sociétés de producteurs de charbon dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient directement de l'extraction du charbon sont exclues de l'univers d'investissement.

Les sociétés pétrolières non conventionnelles réalisant plus de 1% de leur production totale sont également exclues. Toutes les sociétés d'énergie conventionnelle basées sur le pétrole sont également exclues (à l'exception de Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine où les producteurs de pétrole

conventionnel et non conventionnel peuvent en théorie être investis dans des émissions d'obligations d'entreprises).

Sont exclus les producteurs d'électricité qui produisent plus de CO₂/kWh que le seuil défini dans le cadre de l'alignement sur la stratégie de Paris. Carmignac China New Economy et Carmignac Portfolio China New Economy ont également une approche bas carbone. Nous privilégions les entreprises qui ont une faible empreinte carbone ou celles qui font preuve d'un engagement fort pour réduire leur impact environnemental négatif. En privilégiant ces entreprises, les fonds visent à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine à l'horizon 2060. En outre, les fonds s'engagent à réduire leur intensité carbone de 5% par an. À partir de 2025, le seuil de réduction annuelle de l'intensité carbone des fonds sera révisé tous les 5 ans. L'intensité carbone est mesurée en tonnes de CO₂/M EUR de chiffre d'affaires agrégés au niveau du portefeuille (champs d'application 1 et 2 du protocole GHG).

3.3. COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES EMETTEURS PRESENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC – ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF)?⁹

Toutes les participations en actions ou les sociétés émettrices font l'objet d'une analyse à l'aide de la plateforme START. En ce qui concerne les directives du portefeuille, les notations MSCI sont utilisées. La plateforme START a la capacité d'agréger les scores bruts des sociétés pour plus de 8000 émetteurs. S'il n'y a pas de couverture, ce qui peut arriver en de rares occasions pour les sociétés nouvellement cotées ou les sociétés non cotées, une notation propre à START est attribuée.

Nous nous engageons à couvrir au moins 90 % de l'analyse ESG.

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également présenter des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Il peut s'agir de titres non cotés ou de titres ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier.

Tous les émetteurs souverains sont évalués par le biais d'un système exclusif de notation souveraine qui évalue les pays de la zone DM et EM, couvrant tous nos investissements souverains, à l'aide de 11 critères ESG sélectionnés selon les directives de l'UNPRI, la pertinence du marché, les valeurs de la société et les normes du secteur. Veuillez consulter la section sur la méthodologie ESG.

⁹ Référence à l'article 173 de la loi française TECV et aux recommandations de la TCFD (répondre aux demandes des investisseurs et des différentes parties impliquées en matière d'information sur le climat).

3.4. LE PROCESSUS D'EVALUATION ESG ET/OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGE DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS?

Carmignac Emergents et Carmignac Portfolio Emergents sont passés de l'article 8 à l'article 9 de la classification SFDR¹⁰ en janvier 2022. Dans le cadre de son engagement en faveur de l'investissement durable, la stratégie cherche à investir plus de 50% des actifs dans des entreprises qui tirent plus de 50% de leurs chiffre d'affaires ou CAPEX d'activités qui s'alignent positivement sur l'un des 9 ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables. Il vise également à archiver une intensité de carbone inférieure de 50% à la référence.

3.5. UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES?

Dans les fonds Socialement Responsables, les investissements sont recherchés en fonction de la capacité des entreprises à avoir un impact positif sur la société. Le financement de l'avenir par le biais de banques offrant un accès à des services de transaction et à des prêts (55% de la population d'Amérique latine n'a pas accès à des comptes bancaires). Un deuxième exemple pourrait consister à investir dans des entreprises proposant des technologies durables, comme les caméras de surveillance qui réduisent considérablement les taux de criminalité. Un troisième exemple pourrait être l'amélioration du niveau de vie en investissant dans des sociétés fournissant de l'électricité aux zones pauvres et reculées, comme c'est le cas au Brésil (principalement grâce à des sources d'énergie alternatives). Bien que les opportunités d'investissement varient et que la composante des entreprises ayant un impact sur la société ne soit pas soumise à un objectif quantitatif spécifique, ce critère restera un objectif d'investissement important.

Comme mentionné ci-dessus, Carmignac Emergents et Carmignac Emergents, dans le cadre de la sélection positive, cherchent à investir dans des entreprises dont la contribution aux 9 Objectifs de Développement Durable est jugée positive. Une cartographie est établie en triant les données brutes sur le chiffre d'affaires des entreprises. Un investissement est considéré comme aligné si plus de 50% des revenus des biens et services de la société émettrice sont générés par des activités commerciales qui contribuent à l'un des 9 (sur 17) objectifs spécifiques de développement durable des Nations Unies (" ODD ") qui ont été déterminés comme pertinents pour les objectifs durables du Compartiment : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, SDG Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables. Pour plus d'informations sur les ODD, veuillez

¹⁰ Règlement sur la divulgation des informations relatives aux finances durables : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32019R2088>

consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>. Pour plus d'informations sur l'investissement durable, veuillez consulter le site Internet de Carmignac Investissement durable.

3.6. LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRET/EMPRUNT DE TITRES?

Nos fonds socialement responsables proposent rarement des prêts de titres. Les participations sont rappelées afin d'exercer les droits de vote.

3.7. LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DERIVES?

Les fonds peuvent utiliser des dérivés sur actions pour une gestion efficace du portefeuille. Ces produits dérivés sont soumis aux limites de l'effet de levier des OPCVM et aux contrôles internes des risques. La vente à découvert d'actions individuelles n'est pas pratiquée dans les fonds.

Le fonds équilibré Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine est un fonds flexible avec un minimum de 50% d'instruments à revenu fixe. Les investissements en actions peuvent être couverts par des contrats à terme sur des secteurs ou des indices généraux du marché. Des indices généraux à revenu fixe peuvent également être utilisés. Ces futures sur indices ne sont pas évalués pour le risque ESG.

3.8. LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC?

Les fonds socialement responsables n'investissent normalement pas dans d'autres fonds communs de placement, à l'exception du fonds monétaire Carmignac Court Term pour des raisons de liquidité. La gestion de ce fonds est déléguée au fonds monétaire BNP ISR Mois, qui est un fonds labellisé ISR et catégorisé article 8 conformément au règlement européen SFDR 2019/2088.

4. CONTRÔLES ESG

4.1. QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES ESG FIXEES POUR LA GESTION DU/DES FONDS TELS QUE DEFINIS DANS LA SECTION 4?¹¹

Un cadre opérationnel est en place pour gérer et surveiller les risques liés à la durabilité. Ce cadre nous permet de contrôler le respect global des limites ESG fixées dans nos prospectus et de vérifier que la stratégie d'investissement est conforme aux spécifications du règlement SFDR et des labels ISR.

Grâce aux méthodologies ESG susmentionnées communiquées et traitées par l'équipe d'investissement durable, les exclusions sectorielles, les réductions d'univers et les seuils de couverture pour l'analyse ESG sont atteints. Les règles et directives ESG sont contrôlées par la gestion des investissements et l'équipe d'investissement durable en tant que premier niveau de contrôle par le biais des outils de recherche et de gestion de portefeuille quotidiens START (au sein de Verity) et Global Portfolio Monitor (GPM).

L'équipe de gestion des risques agit comme un deuxième niveau de contrôle et s'assure que la stratégie appliquée est conforme aux différentes contraintes (réglementaires, statutaires et internes), en utilisant le logiciel Bloomberg Compliance Manager tool (CMGR). La configuration de cet outil, définie par la gestion des risques, permet de suivre de près les risques liés à la durabilité dans le processus d'investissement en fixant des limites appropriées qui reflètent la cohérence entre l'engagement du fonds et la stratégie mise en œuvre.

La plupart des contrôles sont effectués après les transactions sur une base hebdomadaire ou mensuelle, l'objectif étant un contrôle quotidien avant les transactions. Le cadre général est périodiquement examiné par le département de la conformité et du contrôle interne dans le cadre du programme de contrôle de conformité.

¹¹ Référence à l'article 173 de la loi française TECV

5. MESURES D'IMPACT ET RAPPORTS ESG

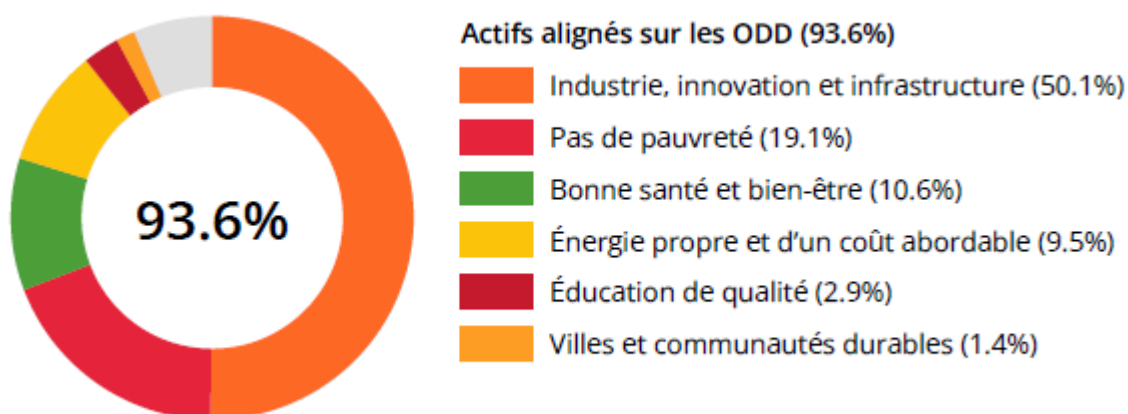
5.1. COMMENT LA QUALITE ESG DU OU DES FONDS EST-ELLE EVALUEE?

Carmignac évalue les notations ESG de ses fonds ISR sur une base mensuelle. Les notations du portefeuille issues des notations ESG de MSCI sont comparées à l'indice de référence du Fonds. La répartition des pondérations, les notations des principales positions et les pondérations actives des positions sont également indiquées. Ce rapport est automatisé et publié à l'intérieur de la fiche financière, dans toutes les langues.

L'analyste ESG examine fréquemment les notations du portefeuille par rapport aux notations ESG exclusives de START et de MSCI. Cela permet de discuter des divergences éventuelles sur le site .

À partir d'octobre 2020, les rapports annuels sur le carbone sont devenus mensuels et indiquent le facteur d'émission (en t eqCO₂/M\$ de chiffre d'affaires) par rapport à l'indice de référence. Le pourcentage de revenus provenant des combustibles fossiles est pondéré pour chaque exploitation – parallèlement au niveau du facteur d'émission par rapport au niveau de référence ainsi qu'à 70% du niveau de référence, pour souligner le respect de l'objectif de 30%.

Alignement de Carmignac Emergents et Carmignac Portfolio Emergents avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (Mai 2023)



Méthode de calcul des résultats :

- Notre cadre exclusif de résultats fait correspondre les activités des entreprises à 9 des 17 objectifs de développement durable (ODD). Nous considérons que ces neuf ODD sont compatibles à l'investissement, ce qui signifie que les entreprises dans lesquelles nos fonds peuvent investir sont capables de soutenir les progrès vers ces objectifs, à travers leurs produits et services. Les ODD identifiés par Carmignac sont les suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables.

- Les entreprises alignées sont identifiées grâce aux données sur les revenus des entreprises. Pour ce faire, nous avons créé un système exclusif de classification des activités commerciales que nous avons mis en correspondance avec les ODD. Ce système utilise les données brutes sur le chiffre d'affaires des entreprises provenant de FactSet pour identifier les entreprises qui exercent ces activités commerciales et qui sont donc alignées sur les ODD.
- Pour être considérée comme alignée sur les ODD selon notre cadre, une entreprise doit tirer au moins 50% de ses revenus ou CAPEX d'activités commerciales qui ont une contribution positive à au moins un des neuf ODD énumérés ci-dessus. Dès qu'une entreprise dépasse ce seuil de 50%, nous considérons qu'elle est « alignée » et nous considérons l'ensemble de l'exposition économique d'un fonds à cette entreprise comme telle lors du calcul de l'alignement au niveau du fonds. Les entreprises détenues par un fonds peuvent ne pas avoir une proportion suffisante de revenus provenant d'activités commerciales qui sont conformes aux ODD, de sorte que l'alignement global d'un fonds sur les ODD peut ne pas atteindre 100%.

5.2. QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT-ILS UTILISES PAR LE(S) FONDS?

En plus des plus de 30 indicateurs ESG des données de l'entreprise qui peuvent être suivis sur le système propriétaire START de Carmignac (voir tableau ci-dessous), les fonds suivent l'évolution de 5 indicateurs spécifiques E, S, G et Droits de l'Homme pour le fonds, un ensemble de points de données quantifiables établis comme mesures de performance. Ils cherchent à comparer et à gérer l'évolution de ces indicateurs par rapport à l'indice de référence et entre les entreprises. Ils servent également à stimuler la recherche et l'engagement des entreprises.

Les indicateurs ESG et RH sont également publiés sur une base annuelle. Cela permet un suivi des indicateurs ESG et des droits de l'homme spécifiques par rapport au benchmark du fonds. Ce rapport est établi par l'équipe d'investissement durable, qui s'approvisionne en données ESG auprès de MSCI et S&P Trucost.

Les rapports peuvent être consultés ici :

- **Pour Carmignac Emergents :** https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-emergents/a-eur-acc/documents-et-rapports
- **Pour Carmignac Portfolio Emergents :** https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-emergents/f-eur-acc/documents-et-rapports
- **Pour Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine :** https://www.carmignac.co.uk/en_GB/funds/carmignac-portfolio-emerging-patrimoine/f-gbp-acc/documents-and-reports
- **Pour Carmignac China New Economy :** https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-china-new-economy/f-eur-acc/documents-et-rapports
- **Pour Carmignac Portfolio China New Economy :** https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-china-new-economy/a-eur-acc/documents-et-rapports

Conformément au Label ISR français, Carmignac Emergents et Carmignac Portfolio Emergents s'engagent à maintenir un niveau d'émissions de carbone inférieur de 50% à l'indicateur de référence, avec une couverture de données supérieure à 70% et des controverses sur les Droits de l'Homme (UNGC) inférieures à l'indicateur de référence, avec une couverture de données supérieure à 90%.

Suivant l'évolution des exigences du Label ISR français, nous nous sommes engagés à maintenir une couverture supérieure à ce niveau tout en majorant l'indice de référence sur ces deux indicateurs particulièrement pertinents, conformément à notre philosophie d'investissement.

Carmignac Emergents - Les données carbone sont suivies mensuellement, les autres indicateurs S, G et RH sont suivis annuellement. (31 décembre 2022)

		E - Emissions carbone	E - Emissions carbone Intensité carbone	S - Nombre de controverses liées à la sécurité des produits	G - Indépendance du Conseil d'Administration	Droits Humains - Nombre de controverses au sein de la chaîne de production	Droits Humains - Nombre de controverses sur les Droits Humains
Couverture du Fonds		97.98%	97.98%	98.02%	98.02%	98.02%	97.14%
Couverture de l'Indice			99.10%	99.98%	99.38%	99.98%	98.45%
Carmignac Emergents	Dec-2022	322.06	136.38 tCO2e/M€ revenue	1 (0.025**)	60.16%	1 (0.025**)	0 (0.00**)
MSCI Emerging Markets	Dec-2022		344.79 tCO2e/M€ revenue	9 (0.007**)	61.19%	6 (0.004**)	0 (0.00**)

Carmignac Portfolio Emergents - Les données carbone sont suivies mensuellement, les autres indicateurs S, G et RH sont suivis annuellement. (31 mai 2023)

		E - Emissions carbone	E - Emissions carbone Intensité carbone	S - Nombre de controverses liées à la sécurité des produits	G - Indépendance du Conseil d'Administration	Droits Humains - Nombre de controverses au sein de la chaîne de production	Droits Humains - Nombre de controverses sur les Droits Humains
Couverture du Fonds		100%	97.97%	100%	100%	100%	100%
Couverture de l'Indice		99.36%	99.06%	100%	100%	100%	100%
Carmignac Portfolio Emergents	Mai-2023	327.83	122.71 tCO2e/M€ revenue	1 (0.023**)	60.28%	0 (0.00**)	0 (0.00**)
MSCI Emerging Markets	Mai-2023	746.27	327.36 tCO2e/M€ revenue	8 (0.006**)	62.23%	9 (0.007**)	0 (0.00**)

Conformément au Label ISR français, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine s'engage à maintenir une couverture de données supérieure à 70% pour l'intensité carbone et à 90% pour les controverses relatives aux droits de l'homme, tout en surperformant l'indice de référence sur ces deux indicateurs, conformément à notre philosophie d'investissement.

		E – Emissions carbone Empreinte carbone	E – Emissions carbone Intensité carbone	S – Nombre de controverses liées à la sécurité des produits	G – Indépendance du Conseil d'Administration	Droits Humains – Nombre de controverses au sein de la chaîne de production	Droits Humains – Nombre de controverses sur les Droits Humains
Couverture du Fonds		70.76%	70.76%	93.45%	92.85%	93.45%	92.51%
Couverture de l'Indice			49.51%	49.95%	49.65%	49.95%	49.19%
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	Dec-2022	9156.84	97.99 tCO2e/M€ revenue	1 (0.017**)	57.42%	1 (0.017**)	0 (0.000**)
MSCI Emerging Markets	Dec-2022		356.31 tCO2e/M€ revenue	9 (0.005**)	61.20%	6 (0.004**)	0 (0.000**)

Enfin, Carmignac China New Economy et Carmignac Portfolio China New Economy s'engagent à maintenir une couverture supérieure à 90% pour les controverses relatives à la sécurité des produits et à 70% pour les controverses relatives aux droits de l'homme (chaîne d'approvisionnement), tout en surperformant l'indice de référence sur ces deux indicateurs, conformément à notre philosophie d'investissement. En outre, ils se sont engagés à réduire l'intensité carbone du Compartiment de 5% par an (taux de base 530,2 tCo2e/€mm de revenus au 31.12.2021).

		E – Emissions carbone Empreinte carbone	E – Emissions carbone Intensité carbone	S – Nombre de controverses liées à la sécurité des produits	G – Indépendance du Conseil d'Administration	Droits Humains – Nombre de controverses au sein de la chaîne de production	Droits Humains – Nombre de controverses sur les Droits Humains
Couverture du Fonds		77.63%	77.63%	95.67%	95.67%	95.67%	83.07%
Couverture de l'Indice			84.40%	74.94%	74.94%	74.94%	91.66%
Carmignac China New Economy	Sept-2022	1,229.55 tCO2e	47.25 tCO2e/M€ revenue	1 (0.02**)	44.4%	0 (0.00**)	0 (0.0**)

MSCI China	Sept-2022		252.92 tCO2e/M€ revenue	4 (0.01**)	59.58%	1 (0.01**)	0 (0.0**)
------------	-----------	--	-------------------------------	------------	--------	------------	-----------

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la section « Documents et Rapports » sur la page internet de chaque fonds.

5.3. QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS?

L'approche ESG générale de Carmignac, les Fonds ISR et les fonds thématiques ESG sont identifiés sur la page internet de l'Investissement durable de Carmignac :

https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/les-fonds-4728

En outre, sur la page internet de chacun de ces Fonds, vous trouverez les documents suivants relatifs à l'investissement durable:

- Le document de divulgation sur le développement durable (rapport de 2 pages recommandé par le RTS)
- La fiche de synthèse mensuelle ESG
- Le rapport annuel sur les indicateurs ESG et RH

Ces documents sont destinés aux investisseurs professionnels.

Les rapports annuels du Fonds contiennent un commentaire complet sur les questions ESG et son évaluation ESG.

- Les résultats des fonds (voir **5.1.**) étudiés en matière d'émissions sont également présentés en détail dans les rapports annuels des fonds respectifs et sur notre page internet ISR : https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117
- Les émissions de carbone par million de dollars investis, les émissions totales de carbone et le facteur d'émission sont détaillées. Dans le rapport annuel de 2020, la référence des émissions de carbone du Fonds sera le facteur d'émission, pour permettre une comparaison entre les classes d'actifs ainsi que les revenus des combustibles fossiles.

5.4. VEUILLEZ ENUMERER TOUS LES MEDIAS ET DOCUMENTS PUBLICS UTILISES POUR INFORMER LES INVESTISSEURS DE L'APPROCHE ISR DU FONDS ET INCLURE LES LIENS. CETTE LISTE DOIT INCLURE UN LIEN VERS LA LISTE DETAILLEE, DATANT DE 6 MOIS AU MAXIMUM, DES PARTICIPATIONS DU OU DES FONDS.

- Prospectus disponible sur la page internet du fonds
- Rapports semestriels et annuels disponibles sur la page internet du fonds
- DICI disponible sur la page internet du fonds
- Les positions détaillées composant le fonds sont disponibles dans les rapports trimestriels.

Pages internet des fonds (pour tous les autres rapports, veuillez consulter la section Documents et rapports) :

Pour Carmignac Emergents : https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-emergents/a-eur-acc/documents-et-rapports

Pour Carmignac Portfolio Emergents : https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-emergents/f-eur-acc/documents-et-rapports

Pour Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine :
https://www.carmignac.co.uk/en_GB/funds/carmignac-portfolio-emerging-patrimoine/f-gbp-acc/documents-and-reports

Pour Carmignac China New Economy : https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-china-new-economy/f-eur-acc/documents-et-rapports

Pour Carmignac Portfolio China New Economy : https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-china-new-economy/a-eur-acc/documents-et-rapports

Parts

A EUR Acc

Changer de Fonds

Présentation et caractéristiques du Fonds

Performance

Allocation globale du Fonds

Poche Taux

Poche Actions

Portefeuille

Documents et rapports



Derniers documents et rapports

Veillez utiliser le menu ci-dessous pour choisir le rapport que vous souhaitez consulter/télécharger

Rapport mensuel (incluant les données ESG)

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Fiche Produit

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



DICI

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Prospectus

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Rapport semestriel

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Rapport annuel

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Statuts SICAV

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Lettre aux porteurs

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Fund Sustainability-related disclosure

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Voting Report

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Nous connaître Investissement Durable Fonds Analyses Simulateurs Évènements

Rechercher

Aperçu Notre approche Fonds durables Calculateur ESG Analyses Politiques et rapports Guide de l'investissement durable

INVESTISSEMENT DURABLE: NOTRE CONVICTION

Notre mission est de créer de la valeur pour nos clients et d'avoir une empreinte positive sur la société et l'environnement, en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos processus d'investissement et en usant, en tant qu'actionnaire actif de notre influence auprès des entreprises.



NOTRE ENGAGEMENT

En vertu de notre devoir fiduciaire, nous gérons les risques et les opportunités ESG à travers toutes les

NOS TROIS PRINCIPAUX THÈMES ESG

CLIMAT.

https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/aperçu

GLOSSARY

Approche bas carbone	Fondé sur un facteur d'émission (t eqCO ₂ / M\$ de chiffre d'affaires converti en euros) au minimum 30% en dessous de l'indicateur de référence, données S&P Trucost, Scopes 1 et 2 du GHG Protocol.
Approche thématique	Fonds ayant pour thème l'environnement ou la durabilité sociale (c'est-à-dire fonds à impact environnemental positif).
Analyse des émissions de carbone	Rapport complet sur l'empreinte carbone, l'intensité carbone, le pourcentage de revenus provenant de combustibles fossiles, par rapport à l'indice de référence.
Analyse ESG	Évaluation complète des facteurs E, S et G, notation par rapport à la référence.
« Best-in-universe »	Acteur ayant les meilleures pratiques ESG, tous secteurs confondus.
« Best efforts »	Entreprises ayant amélioré leurs politiques ESG.
« Best-in-class »	Acteur ayant les meilleures pratiques ESG d'un secteur donné.
Divulgence complète du SFDR dans le prospectus	Catégorie de fonds conformément au règlement sur la divulgation de la finance durable 2019/2088, article 8 ou 9.
Exclusions	Les principales exclusions fermes sont les armes controversées, le tabac, les entreprises d'extraction de charbon (limite de 10 % des revenus) et le divertissement pour adultes.
Exclusions étendues	Listes d'exclusion supplémentaires telles que, par exemple, les armes conventionnelles, les secteurs très émetteurs de CO ₂ .
Filtrage selon les normes	Respecter les exclusions reconnues au niveau mondial des listes de sanctions de l'UE ou des Nations unies.
Impact positif	Amélioration sociale et environnementale mesurable, parallèlement au rendement financier
Intégration ESG	Évaluer les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, les documenter dans le cadre de la logique d'investissement, et s'engager avec les entreprises sur ces critères.
Label ISR	Certification du label ISR reconnu et audit annuel par un vérificateur agréé par le gouvernement.
Obligations vertes	Participer à des émissions d'obligations vertes souveraines ou d'entreprises.
Politique de vote actif	Niveau élevé de participation aux votes (objectif : 100%)
Politique de vote ciblé 100%	Objectif de 100% de participation aux votes.

AVERTISSEMENT

Source : Carmignac, juin 2023. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les fonds Carmignac sont des fonds communs de placement sous forme contractuelle (FCP) conformes à la directive OPCVM de droit français. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Les Fonds ne sont pas enregistrés en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie et au Japon. Les Fonds sont enregistrés à Singapour en tant que régime étranger restreint (pour les clients professionnels uniquement). Les fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933. Les Fonds ne peuvent pas être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « personne américaine » (« U.S. person »), selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou de la FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques et les frais sont décrits dans le DICI/KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur / *Key Investor Information Document*). Le prospectus, les DICI et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur www.carmignac.com, ou sur demande auprès de la société de gestion. Le DICI doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. - En Belgique, ce document est destiné aux clients professionnels et n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. - En Suisse, les prospectus, KIID et rapports annuels respectifs des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.ch, ou auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. - Au Royaume-Uni, les prospectus, les DICI et rapports annuels respectifs des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.co.uk, ou sur demande auprès de la Société de Gestion, ou pour les Fonds français, dans les bureaux de l'Agent des Facilités, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, opérant à travers sa succursale de Londres : 55 Moorgate, London EC2R. Ce document a été préparé par Carmignac Gestion et/ou Carmignac Gestion Luxembourg et est distribué au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro FC031103, agrément CSSF du 10/06/2013).

CARMIGNAC GESTION - 24, place Vendôme - F-75001 Paris Tel : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion agréée par l'AMF - Société anonyme au capital de 15.000.000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg Tel : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF SA au capital de 23.000.000 € - RC Luxembourg B 67 549